

## CONDITIONS GENERALES D’AFFILIATION

Avant de devenir Agent affilié de **La Persona**, le candidat doit préalablement accepter les présentes conditions générales d’affiliation. Cette acceptation résultera d’un clic signifiant l’accord de l’affilié sur les présentes conditions générales d’affiliation dans l’interface Partenaire et Affilié du Site [www.lapersona.fr](http://www.lapersona.fr).

**L’activité de La Persona se définit de la façon suivante :**

### **Formation & Pédagogie par les techniques théâtrales**

**La Persona Institut, Ecole de formation aux disciplines du management et la communication interpersonnelle par les techniques du théâtre.**

15 programmes de formation, 60 modules, totalement personnalisables autour du management, de la communication et du leadership dont l’originalité repose sur trois fondamentaux.

**Le temps des concepts**, une sensibilisation e-learning en méthode inductive en format audio, vidéo et animation. L’objectif est de valider des acquis pédagogiques de base sur le sujet traité.

**Le temps du transfert des connaissances sur soi**, en mode présentiel avec comme ressource les techniques théâtrales.

**Le temps de la mise en œuvre en « situation de travail »**, garantit le transfert de l’ « expérience ». Un suivi est assuré par son manager, un tuteur ou le consultant formateur, au choix de l’entreprise.

Une pédagogie en mode présentiel entièrement basée sur les techniques du théâtre, La voix, Le corps, les émotions, la mise en scène, les jeux de rôle, le théâtre d’objet, en « situation de travail ».

**Le travail sur la voix et le corps**, vise à améliorer l’expression, mais aussi les différents éléments de la communication non verbale.

**Le travail sur les émotions**, permet de travailler sur la logique émotionnelle. Comprendre nos « indicateurs internes » et leurs poids dans nos processus de décision.

**La mise en scène**, désigne la « coordination » de l’ensemble des moyens d’interprétation scénique : Décoration, éclairage, musique et jeu des acteurs.

**L’improvisation**, apprend à inventer des jeux de scène et des paroles soit, librement soit, à partir d’un synopsis ou d’un objet.

**Le théâtre d’objet**, donne la parole à « ceux » qui ne l’ont pas, sort d’un cadre purement rationnel, travaille l’empathie, une pensée plus libre, plus créatrice.

### **Développement individuel & Théâtre intérieur**

**Une proposition professionnelle, *Coaching et théâtre intérieur*®, pour accompagner le développement de l’individu dans sa posture, son développement professionnel, sa transition.**

Une proposition professionnelle pour accompagner les équipes par le développement des individus dans leur posture, leur développement personnel, leur transition.

**Coaching de la relation**, Un travail sur la relation à l’autre, sur soi, sur les canaux de communication, sur les positions de vie.

**Coaching Managérial**, Approche par les stades de développement du Manager, des métiers aux processus, du processus au sens.

**Coaching de Transition**, A partir d’une histoire de vie, accompagnement sur un projet de vie, en prenant en compte les trois dimensions d’une transition et le travail nécessaire jusqu’au « projet vrai ».

**Coaching de Dirigeant**, Un travail très spécifique pour faciliter la décision stratégique où le « curseur » de travail se déplace constamment de l’individu à sa relation, son mode managérial, sa vision stratégique.

### **Développement des équipes & Métaphores de la scène**

## **Des interventions limitées aux processus collectifs qui favorisent le développement collectif par le développement des individus**

**Théâtre & Séminaire**, A partir d'un diagnostic conseil nous construisons notre intervention, la technique théâtrale utilisée (Théâtre d'objet, conte, techniques du clown, improvisation...) est uniquement déterminée par les objectifs opérationnels de l'entité.

**Théâtre et Coaching d'équipe**, Une proposition professionnelle pour accompagner les équipes par le développement des individus. Travailler la vision, la cohésion, la régulation au cœur des équipes de direction.

**Théâtre et analyse de pratiques**, Partager les pratiques, les difficultés en groupes de pairs, revivre les situations et les mettre en scène, changer.

## **Communication & Dramaturgie événementielle**

### **Des « pièces à jouer » pour accompagner et dédramatiser par le ludique , la communication de l'entreprise vers ses équipes**

**Collection « Billet d'Humeur »**, un travail sur l'actualité. Deux fois par an, en juillet et en décembre nous écrivons « Le billet d'humeur » livré sur la forme d'un texte « prêt à jouer » de 10 minutes personnalisable. A consommer sans modération lors des conventions de Septembre et Janvier.

**Collection « Billet d'humour »**, le projet de l'entreprise accompagné en sur mesure. Vous avez besoin du théâtre pour la création d'un nouveau produit, le lancement d'un nouveau projet, un contexte managérial complexe. Sous la responsabilité d'un Chef de projet, auteurs et scénaristes bâtissent votre communication.

L'Affilié quant à lui dispose, de compétences et d'un réseau relationnel spécifique pouvant exprimer des besoins dans le domaine d'activités de **La Persona**.

En s'affiliant, il propose spontanément à **La Persona** ses services en matière de recherche et de présentation de clientèle, et souhaite en contrepartie, percevoir à ce titre, une rémunération spécifique d'agent d'affaires.

Les présentes conditions générales d'affiliation ont pour objet d'arrêter et de formaliser les conditions et les modalités de la collaboration entre l'affilié et **La Persona**.

## **ARTICLE 1 – Définitions**

Aux fins des présentes conditions générales d'affiliation, le singulier impliquant le pluriel et réciproquement, les définitions suivantes s'appliquent :

**CGA** : désigne les présentes conditions générales d'affiliation.

**Prestations La Persona** : désigne l'ensemble des prestations offertes par **La Persona** à ses clients.

**Affilié** : désigne la personne inscrite au service Affilié de **La Persona** et qui a connaissance d'un appel d'offres et qui est à la recherche de solutions susceptibles de répondre à cet appel d'offres. A titre d'exemple, il peut s'agir : d'un cadre dirigeant, d'un manager d'entreprise, d'un travailleur indépendant, d'un salarié, d'un particulier, d'une société publique ou privée, etc.

**Membre** : désigne toute personne inscrite au service de **La Persona** qu'elle que soit sa qualité.

**Site ou Site Internet La Persona**: désigne le site web disponible à l'adresse <http://www.lapersona.fr> donnant accès à l'ensemble des prestations de **La Persona** ou à toute autre adresse de site partenaire et susceptible d'être accessible en tout autre format.

**Appel d'offres** : désigne toute demande formulée par un client au titre d'un contact commercial.

**Contact commercial** : désigne tout apport d'affaires susceptible de donner lieu à un appel d'offres d'un client et aboutir à une proposition commerciale établie par **La Persona**.

**Proposition commerciale** : désigne la proposition de services de **La Persona** suite à la réception d'un appel d'offres.

## **ARTICLE 2 – Affiliation à la Persona**

Le service d'affiliation de **La Persona** est réservé aux seules personnes juridiquement capables de souscrire un contrat en droit français.

L'accès au service d'affiliation de **La Persona** est autorisé aux seules personnes suivantes :

- ✓ Soit une personne morale quelle que soit sa forme
- ✓ Soit une personne physique âgée de plus de 18 ans et ayant la pleine capacité juridique de contracter
- ✓ Soit une personne physique de moins de 18 ans émancipée.

Lors de son inscription, l'Affilié doit fournir, en renseignant en ligne un formulaire prévu à cet effet, les informations suivantes :

- ✓ Son nom et prénom,
- ✓ Le cas échéant le nom de la personne morale qu'il est habilité à représenter,
- ✓ Son adresse e-mail,
- ✓ Ses coordonnées, téléphonique et postale,

L'inscription au service Affilié de **La Persona** n'est réputée acquise qu'à la réception par la société de ces informations.

L'Affilié est seul responsable de la sincérité et de l'exactitude des informations communiquées à La Persona.

A l'issue des formalités d'inscription, **La Persona** adresse par e-mail à l'Affilié un mail de confirmation de son inscription.

## **ARTICLE 3 - Présentation de contacts commerciaux par l'Affilié**

L'Affilié s'engage à faire ses meilleurs efforts et à déployer toutes les diligences nécessaires à l'effet de présenter à **La Persona**, tout contact commercial susceptible de formuler un appel d'offres permettant à **La Persona** d'établir une proposition commerciale.

Chaque présentation et la conclusion des accords commerciaux qui y sont liés seront obligatoirement accompagnés de la remise à l'Affilié d'une attestation écrite de la part de **La Persona**.

## ARTICLE 4 - Rémunération de L'Affilié

### **4-1 . Rétributions**

Aucune rétribution n'est due par **La Persona** si le contact commercial fournit par l'Affilié n'aboutit pas à une commande ferme.

**La Persona** s'engage à informer l'Affilié dans les meilleurs délais de la confirmation de commande de ses contacts commerciaux.

L'Affilié sera rémunéré de ses apports commerciaux sur la base de **10 % du chiffre d'affaires** hors taxes généré par l'appel d'offres de son contact commercial.

L'Affilié établira une note ou une facture à réception de la confirmation de commande par **La Persona**. Lors de la première affaire, il joindra à sa note un Relevé d'Identité Bancaire permettant à **La Persona** d'effectuer le règlement des sommes dues.

La simple communication du nom d'un responsable ne donne pas lieu à rétribution. Il faut qu'une affaire précise soit identifiée et que le contact commercial soit effectivement présenté à **La Persona** par l'Affilié.

### **4-2 . Modalités de paiement de la Rétribution**

Les rétributions dues à l'Affilié en vertu du présent Contrat lui sont acquises que sous réserve de l'encaissement de la Prestation fournie par **La Persona**.

Elles sont payables comme suit :

Les rétributions seront réglées le 30 du mois suivant l'encaissement par **La Persona** du règlement de son client.

En cas d'exécution sur plusieurs mois de la Prestation, la rétribution est versée au fil du déroulement du contrat le 30 du mois suivant l'encaissement des règlements des clients.

En revanche, aucune commission ne sera due à l'Affilié si la prestation ne peut être exécutée du fait de circonstances non imputables à **La Persona**, et notamment du fait des clients qu'il lui aura présentés.

## ARTICLE 5 - Obligations spécifiques de La Persona

**La Persona** s'engage à honorer les commandes qui pourront lui être passées par les contacts commerciaux présentés par L'Affilié, selon les modalités définies au présent contrat.

Elle apportera tout le soin et toutes les diligences nécessaires et habituelles à exécuter les commandes qui lui auront été passées par les contacts commerciaux présentés par l'Affilié et en informera ce dernier sans délai.

Elle s'engage également à fournir toutes justifications nécessaires à l'Affilié en cas de non acceptation d'une opération ou d'une commande générée par l'Affilié.

## **ARTICLE 6 – Obligations spécifiques des Affiliés**

L'Affilié est responsable de la rédaction de son appel d'offres. Il a la responsabilité d'exprimer le plus précisément possible les besoins de son contact commercial afin que la proposition de services de **La Persona** puisse être en adéquation avec ceux-ci.

L'inscription au Site de **La Persona** implique pour l'Affilié l'adoption d'un comportement reposant notamment sur le respect des lois et des règlements, le respect d'autrui, la courtoisie, la bonne foi et la loyauté.

Les informations indiquées par l'Affilié sur le site relèvent d'une **Déclaration sur l'Honneur**.

L'Affilié reconnaît expressément que les informations qu'il communique sur le Site **La Persona** le sont sous la seule responsabilité de l'Affilié et il s'interdit :

- ✓ De violer ou tenter de violer la sécurité ou l'intégrité du Site **La Persona**,
- ✓ De harceler, injurier, menacer, porter atteinte à la vie privée des autres membres,
- ✓ De communiquer toute information trompeuse ou délibérément erronée ou imprécise,

- ✓ D'utiliser les informations concernant les autres membres à des fins inappropriées ou illicites telles que le démarchage non sollicité, l'envoi de propositions de participation à des loteries ou des concours, chaînes de lettres, etc.,

Toute infraction à ces principes pourra donner lieu à l'ouverture d'une procédure de suspension ou d'exclusion de l'Affilié selon les modalités définies à l'article 6 des présentes CGA.

**La Persona** se réserve également de droit de retirer toute information ou appel d'offres manifestement illicite ou inapproprié portée à sa connaissance.

## **ARTICLE 7 – Suspension – Exclusion - Résiliation**

### **7 – 1. Résiliation de l'inscription d'un Affilié**

Le contrat d'Affiliation est conclu entre **La Persona** et l'Affilié pour une durée indéterminée.

Il peut en conséquence être résilié par simple notification adressée par e-mail à tout moment et sans motif particulier, par l'une ou l'autre des parties en présence.

La résiliation prendra effet immédiatement.

Elle entraîne la suppression de la base de données du Site **La Persona** de l'ensemble des informations concernant l'Affilié ainsi que l'annulation de ses appels d'offres.

**La Persona** conservera toutefois un enregistrement des transactions effectuées par l'Affilié pour des questions comptables et légales.

Ces enregistrements sont couverts par l'engagement de confidentialité tel que défini à l'article 10 des présentes CGA.

### **7 – 2. Suspension – Exclusion**

**La Persona** se réserve le droit d'exclure définitivement, de plein droit et sans préavis l'inscription d'un Affilié en cas de violation des présentes CGA, des procédures de saisie des informations ou des lois et règlements.

Lorsque l'Affilié est susceptible de remédier aux manquements qui lui sont reprochés, **La Persona** peut commencer par le mettre en demeure par e-mail de mettre fin à ses agissements. Cette mise en demeure peut être assortie d'une mesure de suspension de l'accès aux Services de **La Persona**.

## **ARTICLE 8 – Responsabilité**

**La Persona** s'engage à exécuter les obligations à sa charge telles que définies à l'article 5 des présentes CGA avec tout le soin en usage dans sa profession et à utiliser les règles de l'art du moment.

Il est expressément convenu que l'obligation à la charge de **La Persona** est une obligation de moyens.

**La Persona** ne pourrait en aucun cas être tenue pour responsable d'une baisse des rétributions de l'Affilié.

En cas de force majeure, les obligations de la partie empêchée seront suspendues, notamment en cas :

- ✓ D'acte ou d'omission du gouvernement ou des autorités supérieures compétentes,
- ✓ De blocage ou de défaillance des réseaux de télécommunications,
- ✓ D'insurrection, guerre civile, guerre, opérations militaires, état d'urgence national ou local, feu, foudre, explosion, grève, inondation, tempête, fait d'un tiers.

## **ARTICLE 9 - Déclaration d'indépendance réciproque**

Les parties déclarent expressément qu'elles sont et demeureront, pendant toute la durée du présent contrat, des partenaires commerciaux et professionnels indépendants.

## **ARTICLE 10 - Comportement loyal et de bonne foi**

L’Affilié s’engage à toujours se comporter vis-à-vis de la Société, comme un partenaire loyal et de bonne foi, et notamment, à porter sans délai à la connaissance de **La Persona**, tout différend ou toute difficulté qu’il pourrait rencontrer dans le cadre de l’exécution du présent contrat.

#### **ARTICLE 11 - Confidentialité**

L’Affilié s’engage à titre de clause de confidentialité, pendant toute la durée du présent contrat et pour quelque cause que soit, à la confidentialité la plus totale, en s’interdisant de divulguer, directement ou indirectement, quelques informations, connaissances ou savoir-faire que ce soit concernant **La Persona** et ses modalités de fonctionnement, auxquels il aurait pu avoir accès dans le cadre de l’exécution du présent contrat, à moins que lesdites informations, connaissances ou savoir-faire ne soient tombés dans le domaine public ou que leur divulgation soit rendue nécessaire en vertu d’un règlement particulier ou d’une injonction administrative ou judiciaire.

#### **ARTICLE 12 – Propriété Intellectuelle**

Le nom et le contenu du site **La Persona** sont protégés par les lois et règlements nationaux et internationaux portant sur les droits d’auteur et le copyright.

Tous les droits de propriété intellectuelle relatifs au Site **La Persona**, notamment les droits sur les textes, les images, la mise en forme, les graphismes, la structure, les éléments sonores, appartiennent à la société **La Persona** sans aucune limitation ni réserve.

Toute atteinte aux droits de propriété intellectuelle de **La Persona** pourra donner lieu à des poursuites.

#### **ARTICLE 13 – Intégralité du contrat**

Les présentes CGA et le formulaire d’affiliation représentent le contrat conclu entre l’Affilié et **La Persona** et expriment l’intégralité des obligations des parties.

Aucune indication, aucun document, ne pourra engendrer des obligations au titre des présentes, s’ils ne font l’objet d’un avenant signé par les deux parties.

Toute condition générale ou spécifique figurant dans les documents envoyés à l’une ou l’autre des parties ne pourra s’intégrer au présent contrat.

Il en est de même, sans que cette liste soit exhaustive, des conditions figurant sur les factures, des conditions énoncées dans les documents commerciaux et toutes lettres missives envoyées directement ou indirectement par l’une ou l’autre des parties.

Aucun autre document technique, publicitaire ou commercial d’aucune sorte, aucune correspondance antérieure à l’adhésion aux présentes CGA ne pourra engendrer des obligations au titre dudit contrat.

Si certaines dispositions des présentes CGA étaient déclarées nulles ou inapplicables en raison d’une loi, d’un règlement ou, à la suite d’une décision définitive de justice, les autres dispositions n’en garderaient pas moins toute leur force et leur portée.

#### **ARTICLE 14 – Droit applicable**

Le droit français est applicable au présent contrat.

Tout différend né entre les parties sur l’interprétation et/ou l’exécution des présentes CGA à défaut de résolution amiable, est de la compétence des tribunaux de Paris.

#### **ARTICLE 15 – Conclusion du Contrat**

Avant d’utiliser les services de **La Persona**, l’Affilié doit préalablement accepter les présentes conditions générales d’affiliation. Cette acceptation résultera d’un clic signifiant l’accord de l’affilié sur les présentes conditions générales.

Le formulaire ci-joint dument rempli et l’adhésion aux présentes conditions générales d’Affiliation vaudront contrat d’Agent d’Affaires.

La date d'effet du contrat sera la date de réception du mail de **La Persona** confirmant l'inscription de l'Affilié.

J'accepte les présentes conditions d'Affiliation